Webinaire pass Culture

Fédération des acteurs de la solidarité

décembre 2021

pass Culture

1 - Eléments clés du dispositif

2 - Démonstration de l’application

3 – Informer et accompagner les jeunes sur le pass Culture

4 - Vos ressources

Une politique culturelle publique

Le pass Culture porte l'empreinte d'un **Grand Projet d'Etat**, avec une ambition forte et des moyens importants **en direction de la jeunesse d'une part, du secteur culturel d'autre part.**

La SAS pass Culture porte et développe le projet sous la tutelle directe du **Ministère de la Culture** et de la **Caisse des Dépôts et Consignation**.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Objectifs initiaux

- **Renforcer et diversifier** les pratiques culturelles des jeunes
- Mettre à disposition des acteurs culturels une plateforme de **mise en valeur de leurs propositions** et de lien avec ce public

Une expérimentation lancée en février 2019

14 départements test en février puis juin 2019 :

Ardennes (08), Bas-Rhin (67), Côtes-d'Armor (22), Doubs (25), Finistère (29), Guyane (973), Hérault (34), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Vaucluse (84)

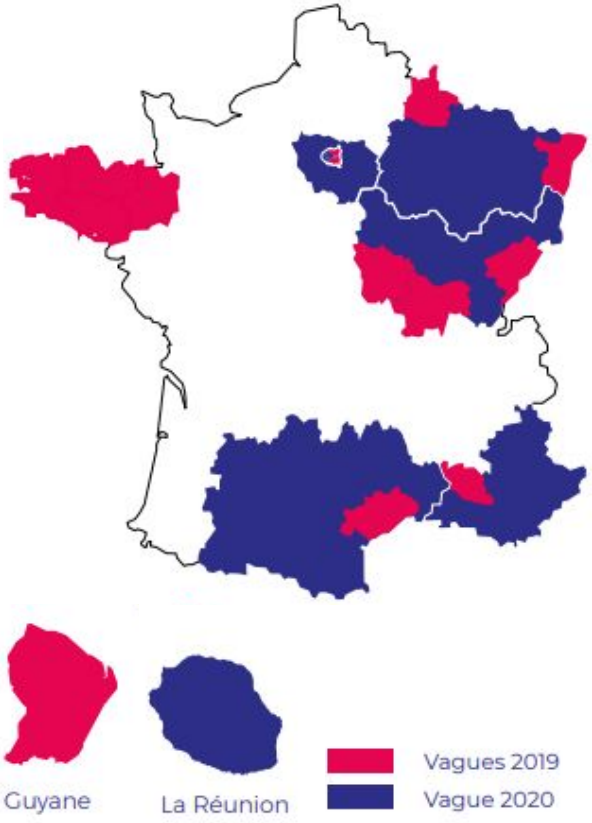

Le pass Culture a été généralisé à l'ensemble du territoire* le 20 mai 2021

*France métropolitaine et départements suivants : Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion

Le pass Culture en bref

C’est quoi ?

Une application mobile disponible sur smartphone, tablette et ordinateur

Géolocalisée pour découvrir en un coup d’oeil les programmes culturels autour de soi

Un crédit virtuel à utiliser sur l’application à partir de 15 ans et jusqu’à 20 ans (inscription possible jusqu’à 18 ans)

Des offres pensées et sélectionnées pour les jeunes réservables en un clic pour toutes les expériences culturelles gratuites et payantes

Un agenda culturel ouvert à tous !

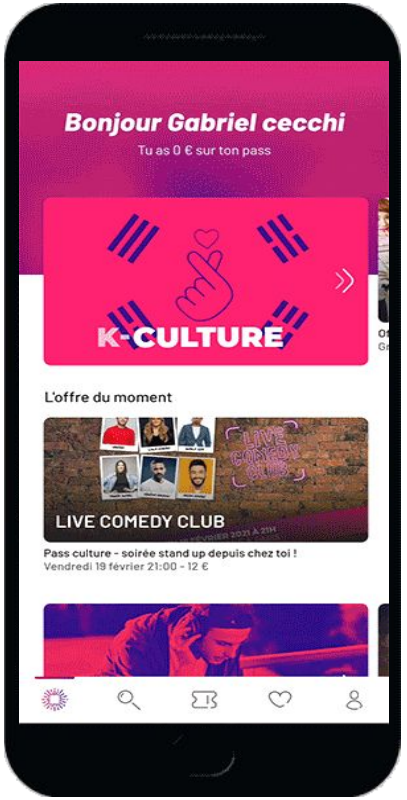

Qui peut bénéficier du pass Culture ?

Depuis janvier 2022, le pass Culture s'est ouvert **aux jeunes dès 15 ans**.

Pour bénéficier d'un crédit sur le pass Culture, il faut s'inscrire sur l'application **à partir de l'âge de 15 ans et jusqu'à la veille de son anniversaire de 19 ans**.
En fonction de l'âge, un crédit différent est accordé sur chaque compte jeune :
20€ à 15 ans, 30€ à 16 ans, 30€ à 17 ans puis 300€ à 18 ans.

Les sommes sont cumulables jusqu'à 18 ans.
Les 300€ reçus à 18 ans sont à utiliser dans les 24 mois suivants.

A noter : Une partie collective pour les établissements scolaires
Dédié au financement d'**activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe**, les élèves de la 4ème à la terminale bénéficient d'un crédit géré directement par les professeurs.**

Les atouts du dispositif pour les jeunes

La culture c'est trop cher

➔ jusqu'à 300€ de pouvoir d'achat culturel

Je ne connais pas l'offre

➔ outil de centralisation des propositions

La culture c'est pas pour moi

➔ offres pensées et/ou sélectionnées pour les 18-20 ans

Qu'est-ce qui est accessible autour de moi ?

➔ application géolocalisée

J'ignore comment m'y prendre

➔ simplicité de réservation et autonomie

Des offres duo pour sortir à deux

➔ proche des usages des jeunes qui deviennent prescripteurs

Une diversité d'acteurs culturels pour une offre riche

places et abonnements
de spectacle vivant, de cinéma, de concerts, de médiathèques, de festivals...

visites
de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

biens culturels
livres, BD, DVD, CD, disques vinyles, instruments de musique...

cours et ateliers
de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

services numériques
jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne

matériel beaux arts
calligraphie, dessin, peinture, street art...

rencontres
avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

Un catalogue riche et varié

Cinéma

Spectacle

Festivals

Expos

Lecture

Numérique

Une éditorialisation des offres

Structurer l'offre, accroître son accessibilité et sa visibilité auprès de l'utilisateur en créant des rubriques ("playlists") thématiques en page d'accueil et en suivant une ligne éditoriale orientée vers les sorties.

Offres exclusives & partenariats

Quelques exemples de partenariats et opérations spéciales

- **Le Parlement des oeuvres** avec Eloquentia et Pompidou : un programme d'éloquence autour de l'art contemporain
- Scène jeunes talents du pass à l'**Urban week** : des jeunes bénéficiaires du pass Culture qui se produisent sur une scène du festival
- **Passe à l'act** avec Commune Image et 1000 visages : des ateliers découverte du jeu d'acteur pour les jeunes du 93
- **Rencontres littéraires** : des rencontres avec des jeunes autrices interviewées par des jeunes du pass
- **Pass(e) ton livre** avec Bibliothèques Sans Frontières : une opération solidaire pour permettre aux jeunes d'utiliser leur pass au bénéfice de publics fragiles

Quelques chiffres

aujourd'hui :

+840 000
bénéficiaires

+7 916 000
réservations

10 800
structures culturelles inscrites

Répartition en nombre de réservations

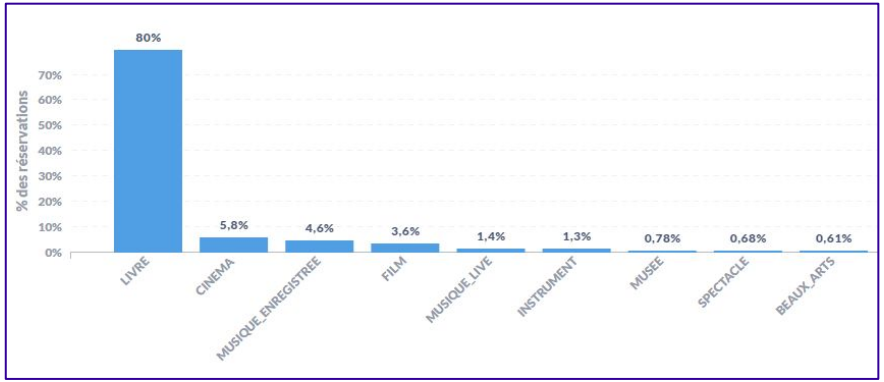

Répartition en euros

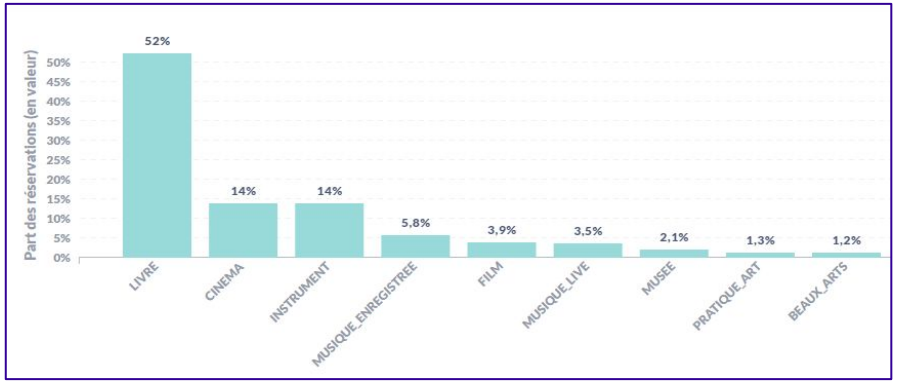

A partir de janvier, extension du pass aux - 18 ans

Le pass Culture concernera près de **3 millions de jeunes** avec l'extension du pass -18 ans. Une phase test du dispositif a déjà commencé dans les académies de Versailles et de Rennes.

Ce pass se décline en deux parties : une **part collective** et une **part individuelle.**

- La **part collective du pass -18 ans** :
Dédiée au **financement d'activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe et **encadrées par les professeurs.**

→ **De la 4ème à la terminale** ce sont les professeurs qui gèrent cette partie-là.

- La **part individuelle du pass - 18 ans** :
Destiné aux personnes âgées de **15 à 17 ans**
L'objectif est d'**encourager la diversité des pratiques cultuelles** et de permettre aux utilisateurs d'avoir une **meilleure connaissance des offres culturelles** à proximité de leur domicile.

A partir de janvier, extension du pass aux - 18 ans

Un parcours “pass Culture” plus complet, investissant 500€ par jeune

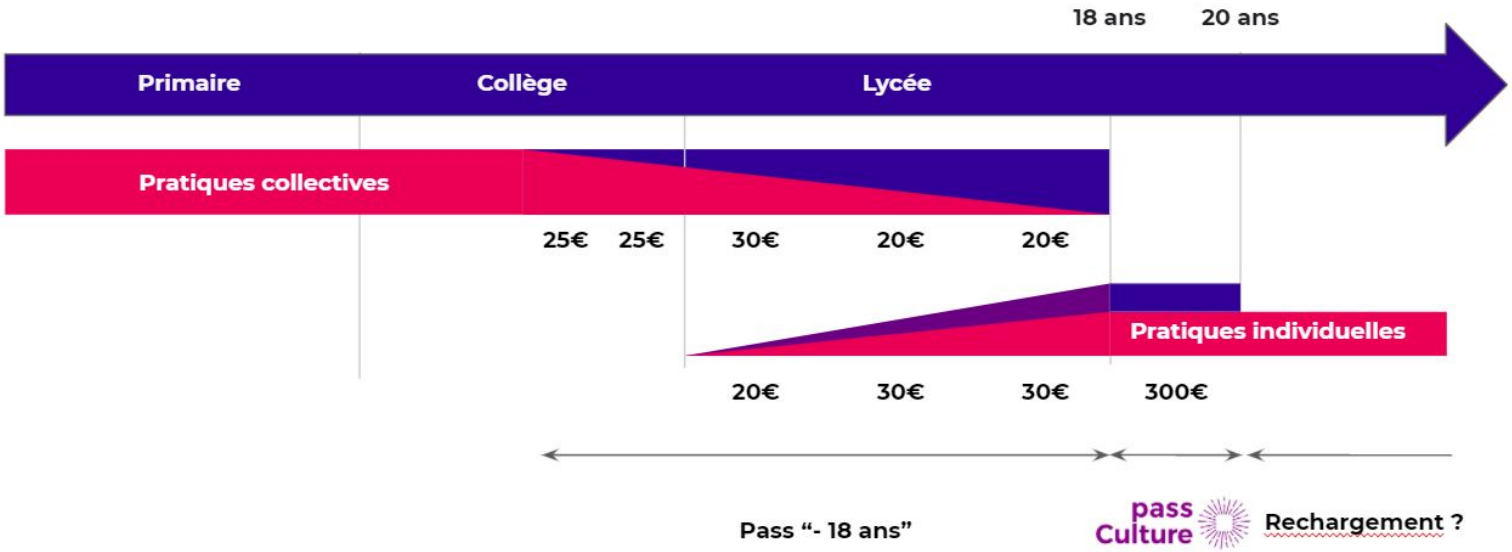

Focus jeunes chômeurs et inactifs

- Des jeunes qui ont l'information moins aisément que les autres (ancienneté moyenne de 153 jours sur le pass vs 162 jours pour les autres)

MAIS

- Des jeunes qui réservent plus que les autres (12,88 réservations vs 10,71)
- Des jeunes qui réservent plus vite que les autres (1ère résa 19,5 jours en moyenne après l'inscription vs 33 jours pour les autres)
- Des jeunes qui dépensent plus que les autres (160€ dépensés à 1 an et demi vs 137€)

➡ **l'enjeu est réellement l'information et l'inscription de ces jeunes car une fois qu'ils sont inscrits ils l'utilisent plus que les autres**

Des partenariats nationaux et régionaux avec les grands réseaux socio-éducatifs

- **Principaux partenaires** : Union Nationale des Missions Locales, Union Nationale des Habitats Jeunes, réseau des Écoles de la Deuxième Chance, Groupe SOS, Confédération des MJC…

- **Objectif** : que tous les jeunes éligibles accompagnés par les structures du champ social puissent être informés du dispositif et bénéficier d'un accompagnement si nécessaire.

- **Moyen** : information et formation des professionnels des structures pour les mettre en capacité d'accompagner leurs publics

1 - Eléments clés du dispositif

2 - Démonstration de l’application

3 – Informer et accompagner les jeunes sur le pass Culture

4 - Vos ressources

Comment s'inscrire ? - résumé

Pour les jeunes 15-17 ans scolarisés (établissements de l'Educ. Nat.)

Sur l'application avec les identifiants Educonnect

- Si le jeune ne dispose pas de ses identifiants Educonnect, il doit les demander à son établissement scolaire

Pour les jeunes de 18 ans, les jeunes de 15-17 ans non scolarisés

(ou autres établissements, CFA, privé, instituts spécialisés etc...)

Sur l'application avec une identification manuelle

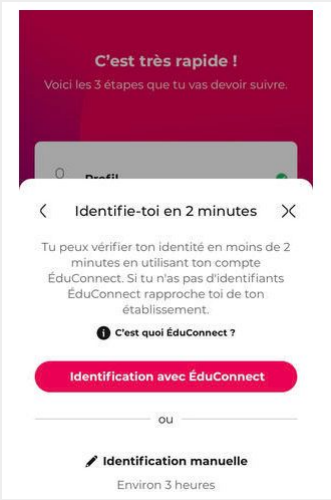

- Se munir d'une pièce d'identité (CNI, passeport)

- Un smartphone sera nécessaire pour filmer son document et son visage

Pour les jeunes étrangers non scolarisés

Via la plateforme Démarches Simplifiées

- Se créer un compte sur l'application pass Culture

- Déposer un dossier d'inscription avec la même adresse mail sur la plateforme *Démarches Simplifiées*

- Il sera demandé de fournir un titre de séjour, une justification de résidence en France depuis au moins un an

- Les justificatifs de résidence acceptés : justificatif de domicile au nom du jeune, attestation d'hébergement chez un tiers, attestation d'un centre d'hébergement

Le traitement des données est sécurisé et conforme à la réglementation RGPD

Quels sont les documents d’identité acceptés ?

- carte d’identité (français ou pas)

- passeport (français ou pas)

- titre de séjour

Comment fonctionne l'inscription ?

1

En lançant l'application du pass Culture, le jeune doit aller sur sa page Profil et cliquer sur "S'inscrire".

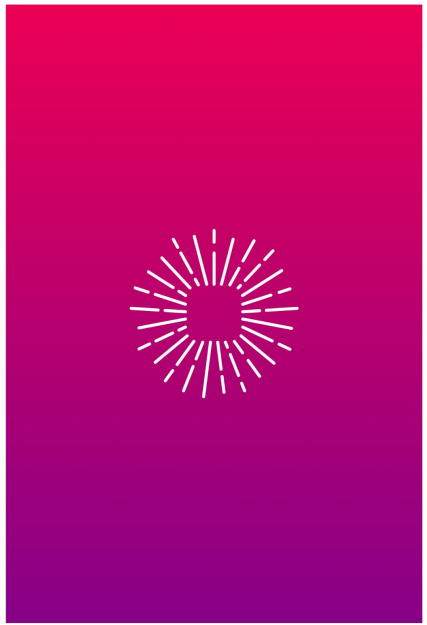

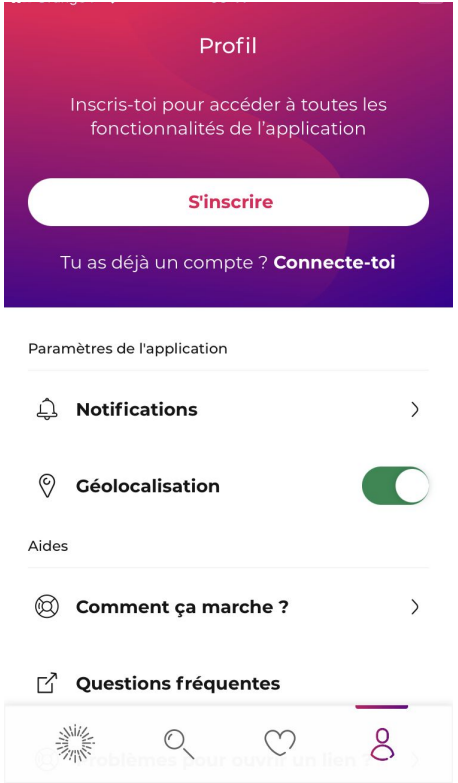

Quels justificatifs de domicile pour les étrangers ?

Les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française et vivant sur le territoire français depuis plus d'un an sont éligibles au pass Culture.

Lors de l'inscription sur le site Démarches Simplifiées, en plus d'un document d'identité, un justificatif de domicile de plus d'un an à la date de dépôt de la demande sera demandé :

- justificatif de domicile individuel
- attestation d’hébergement par un tiers
- attestation d’un foyer ou d’un centre d’hébergement

Comment fonctionne l'inscription ?

2

Pour s'inscrire, le jeune doit renseigner son mail, créer un mot de passe, et donner sa date de naissance.

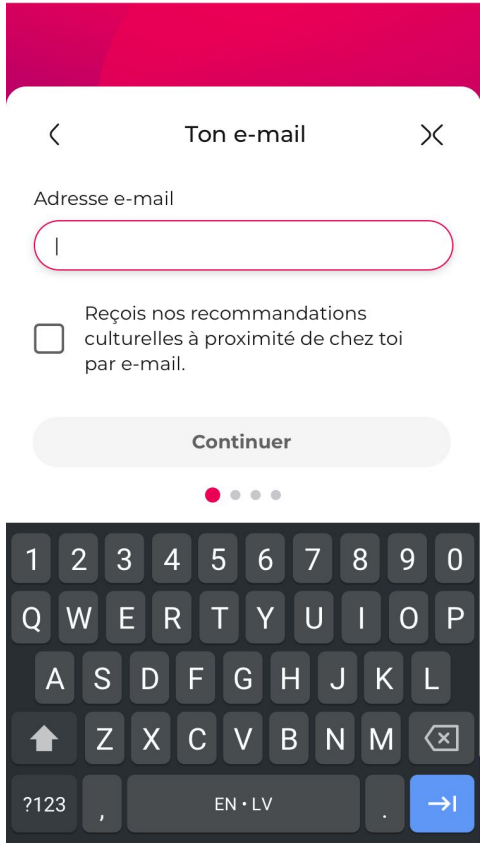

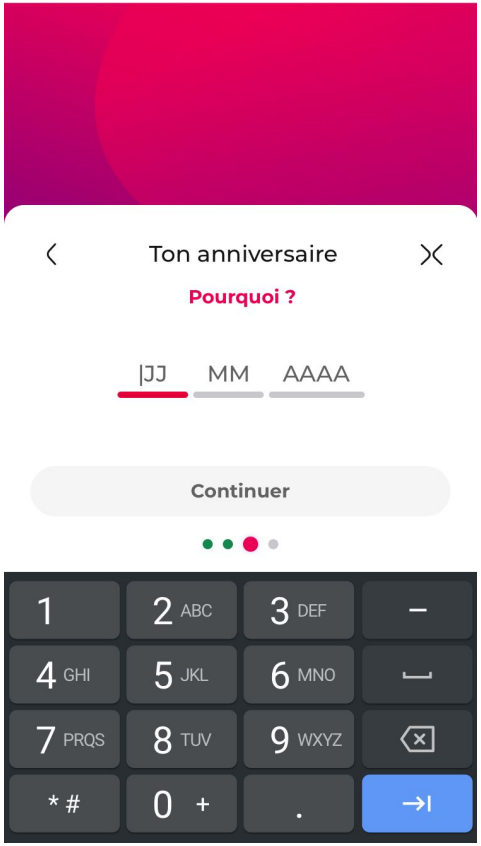

Comment fonctionne l'inscription ?

3

Il doit ensuite confirmer son adresse mail, pour valider la création de son compte.

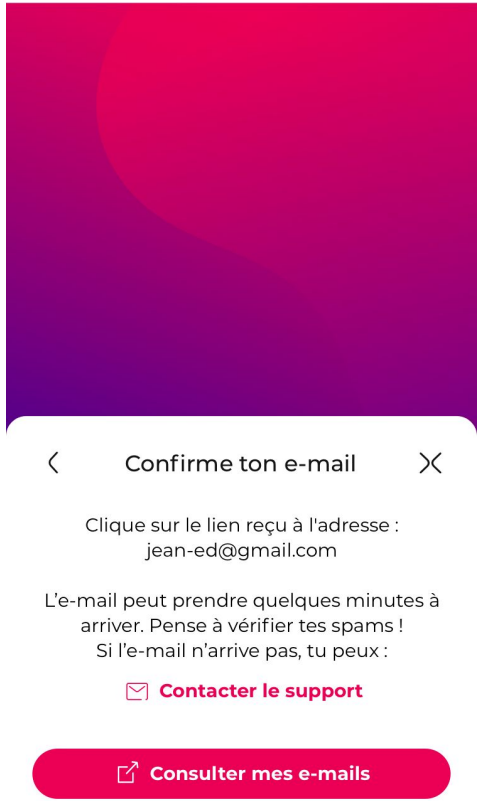

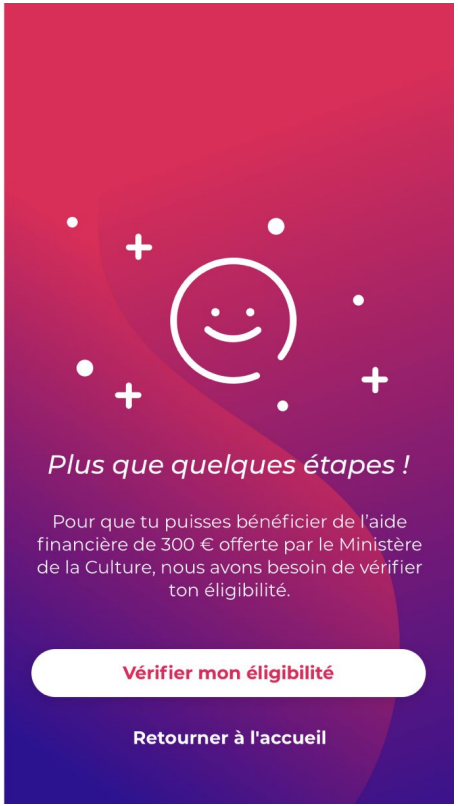

Comment fonctionne l'inscription ?

4

Ensuite, pour vérifier son compte, une vérification par SMS est envoyée au jeune

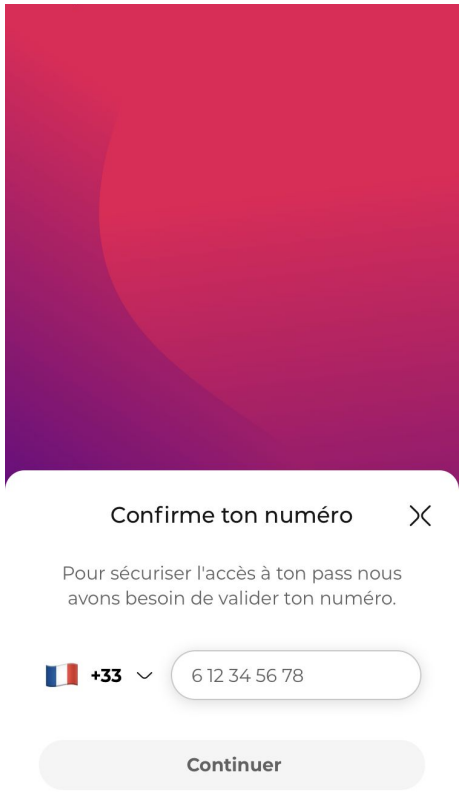

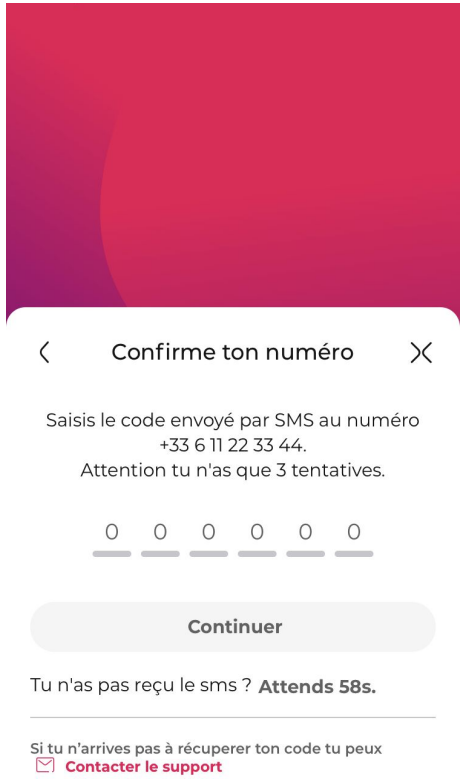

Comment fonctionne l'inscription ?

5

Comme pièce d'identité, il est possible d'utiliser une carte d'identité, un passeport français ou européen, ou un titre de séjour.

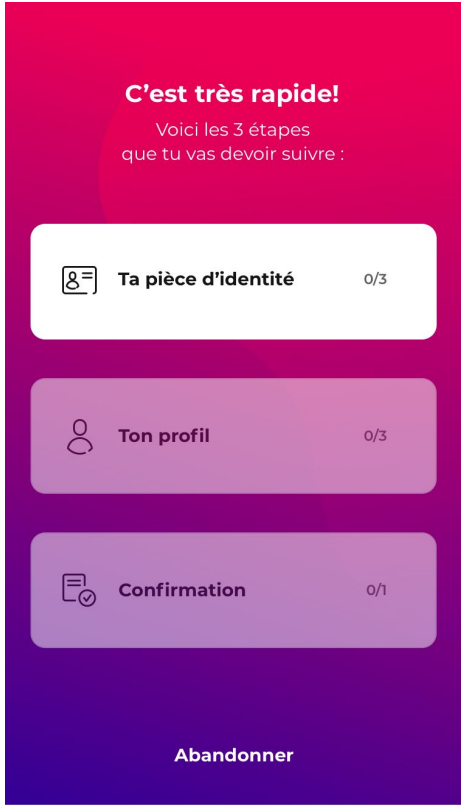

Comment fonctionne l'inscription ?

6

Le jeune doit prendre en photo sa carte d'identité qui sera transmise pour vérifier son éligibilité. Sinon, il peut passer par le site Démarches Simplifiées

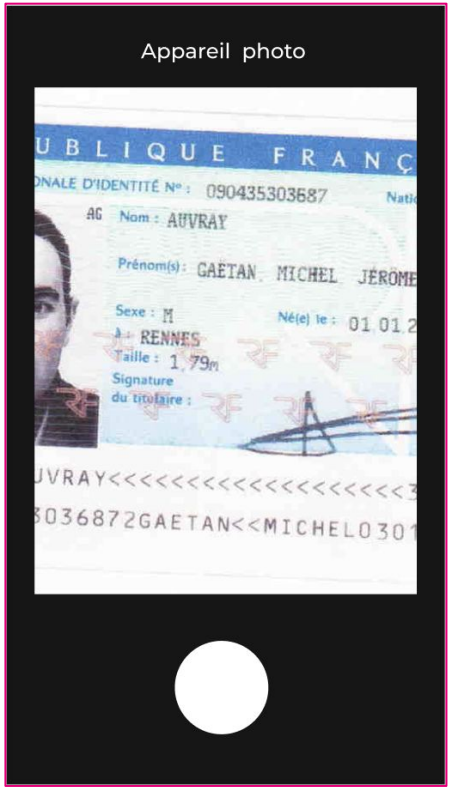

Comment fonctionne l'inscription ?

7

Ensuite, pour compléter son profil, le jeune doit remplir son statut, ainsi que son code postal et son adresse.

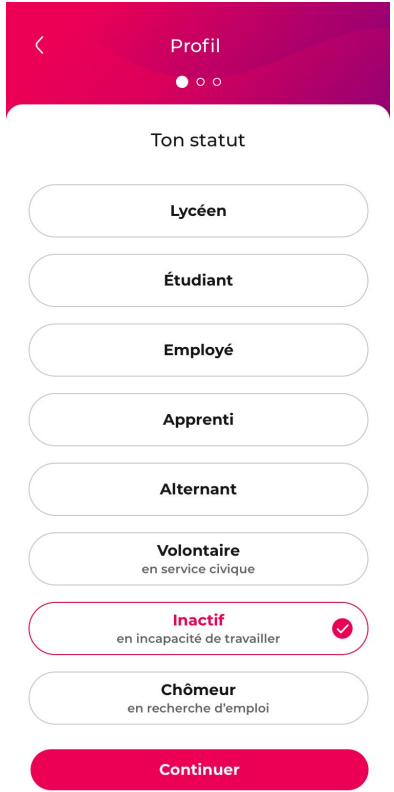

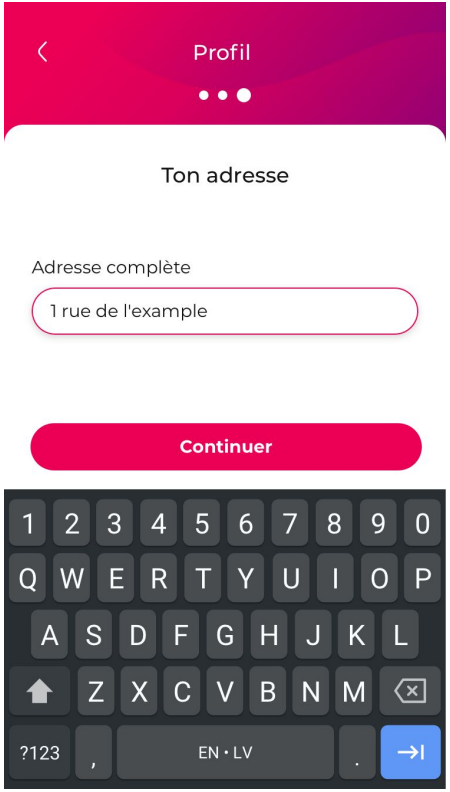

Comment fonctionne l'inscription ?

8 **Après avoir déclaré sur l'honneur la validité de ces informations, la demande du jeune est ainsi prise du compte.**
Son éligibilité est vérifié en quelques minutes.
(Le délai peut aller jusqu'à quelques jours)

Comment fonctionne l'inscription ?

pour les étrangers

Pour les non ressortissants européens, ils devront déposer un dossier directement sur :

www.demarches-simplifiees.fr

- ?Quels sont les justificatifs de domicile acceptés?
- **FACTURES:** facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou mobile
- **IMPôTS**: Avis d'imposition, certificat de non-imposition, taxe d'habitation
- **LOGEMENT:** - Attestation ou facture de l'assurance du logement
  - Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immo
  - Relevé de la CAF mentionnant aides au logement
  - Attestation de résidence d'un organisme social.

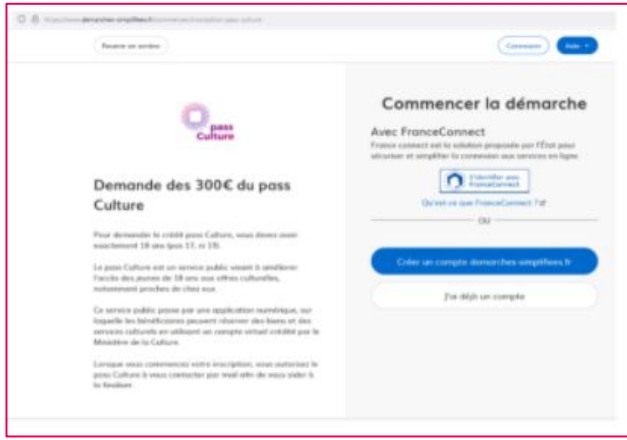

Lors de la 1ere connexion,

l'utilisateur sera invité à **se créer un compte** sur démarches-simplifiées

Comment fonctionne l'inscription ?

pour les étrangers

Voici les éléments à renseigner pour l'inscription sur Démarches Simplifiées :

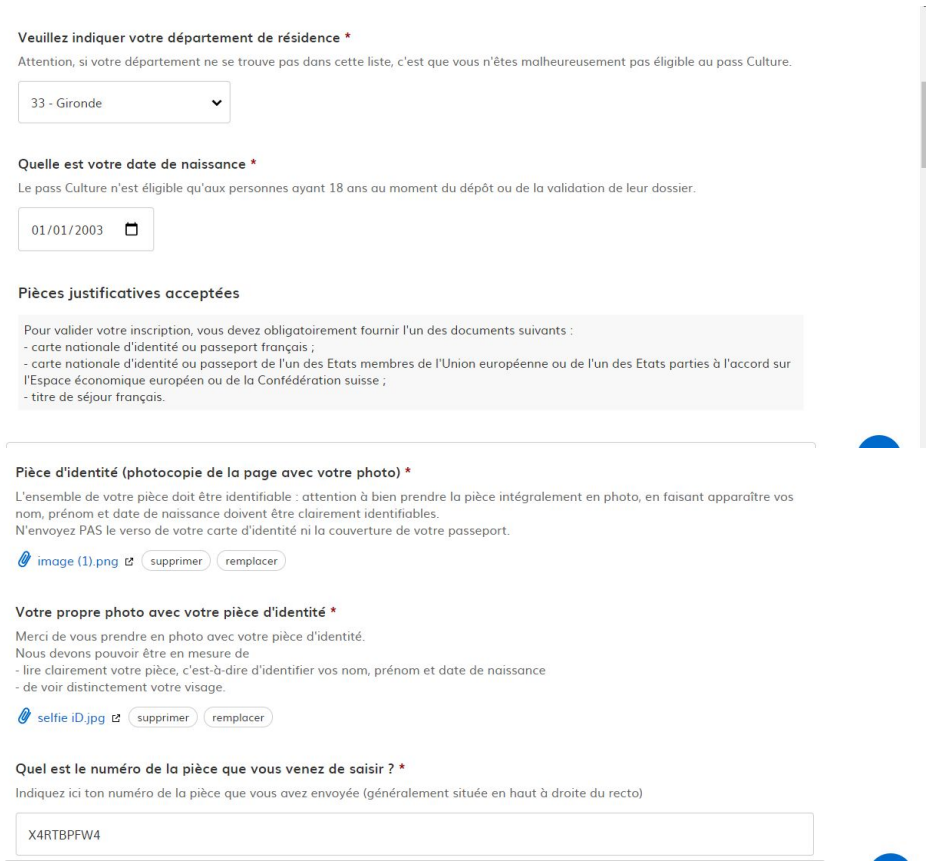

Comment fonctionne l'inscription ?

pour les étrangers

Ensuite, le jeune doit déclarer sur l'honneur qu'il réside en France depuis plus d'un an, et consentir au traitement de ses données. Ensuite, il pourra déposer son dossier.

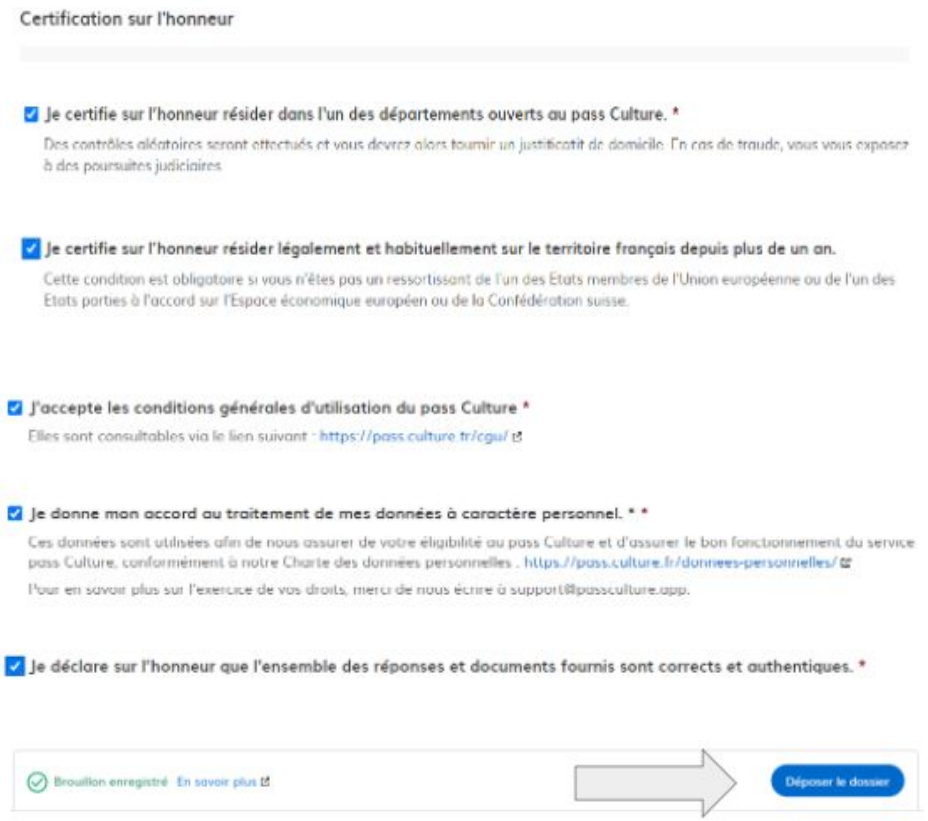

Démonstration de l’application

https://app.passculture.beta.gouv.fr/

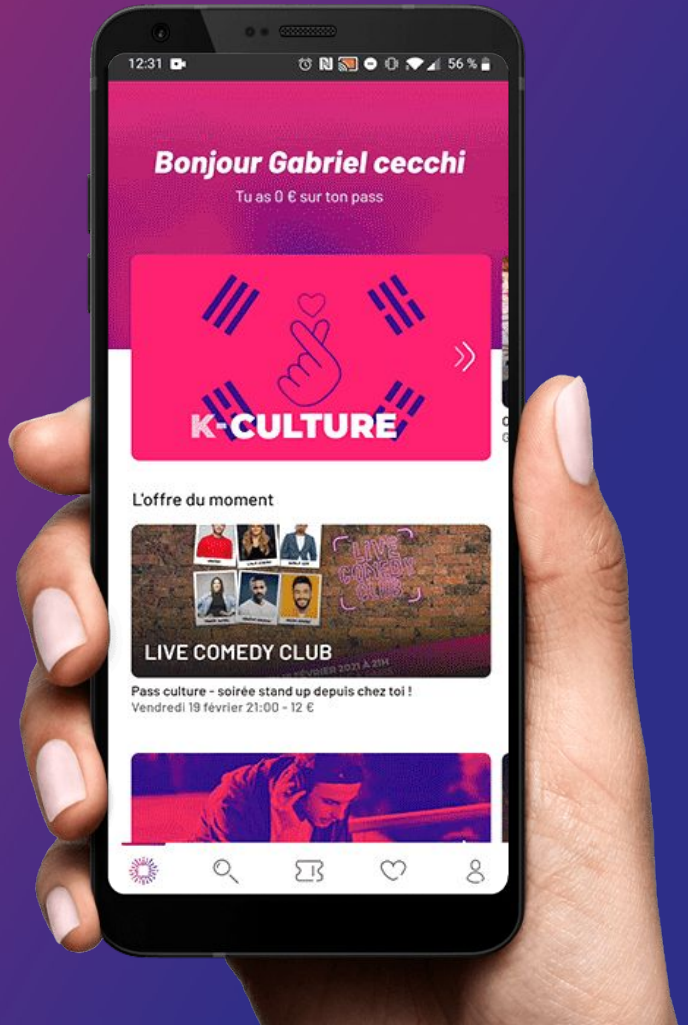

Comment chercher une offre ?

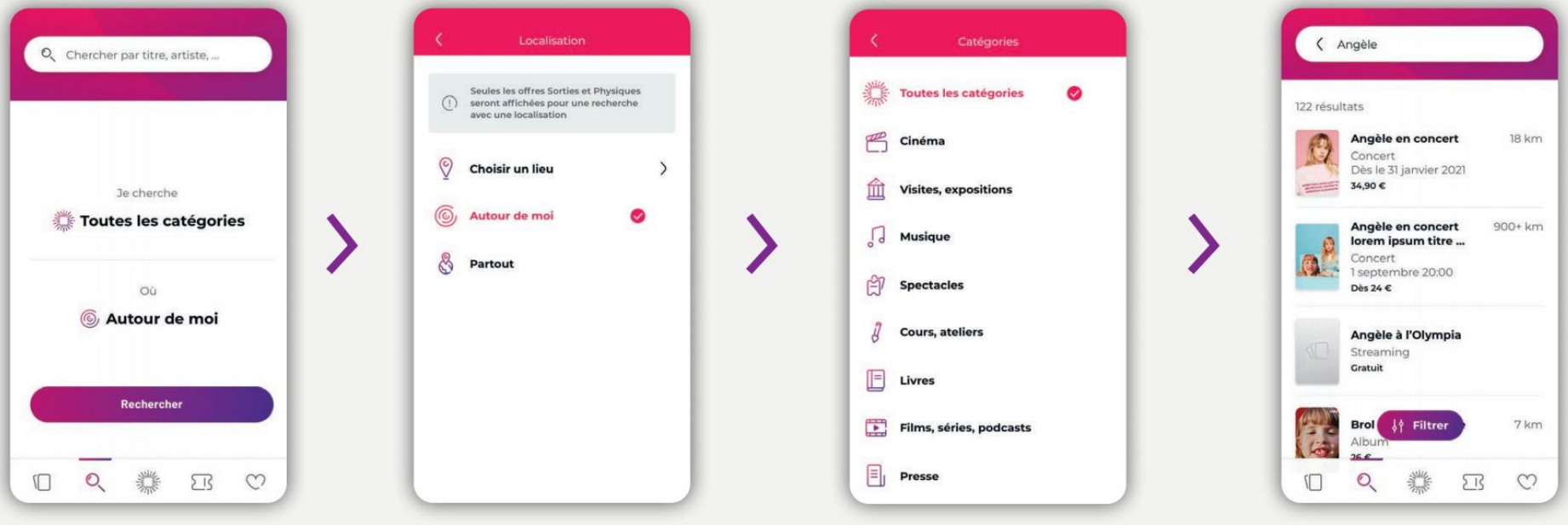

Comment réserver une offre ?

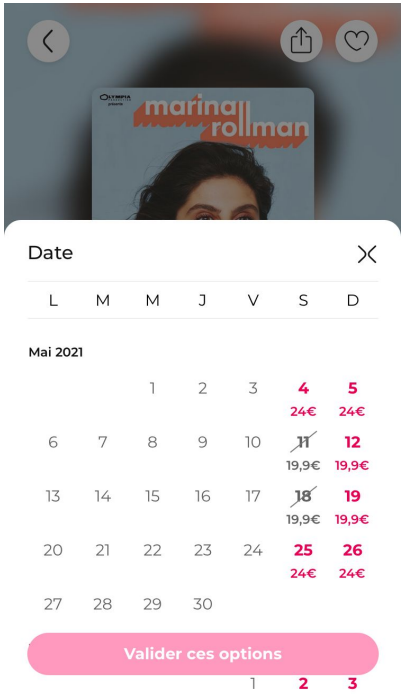

1. Le bénéficiaire **réserve** une offre
   - ➔ Il reçoit une **contremarque**

2. Le bénéficiaire **se déplace dans le lieu culturel**
   - ➔ Il indique sa contremarque à l’offreur culturel
   - ➔ L’offreur culturel est directement remboursé par le pass Culture.

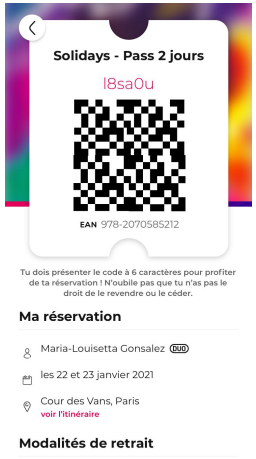

Les fonctionnalités de l’application

- Une **application** web disponible en ligne et sur les Stores

- **5 onglets** :
  1. **Accueil** : sélections d’offres proposées par les équipes du pass Culture
  2. **Recherche** : par catégorie et/ou par lieu
  3. **Mes réservations** : offres réservées par l’utilisateur
  4. **Mes favoris** : accès rapide aux contenus favoris de l’utilisateur
  5. **Mon compte** : informations sur le compte de l’utilisateur

Un outil simple à prendre en main, complet et pratique.

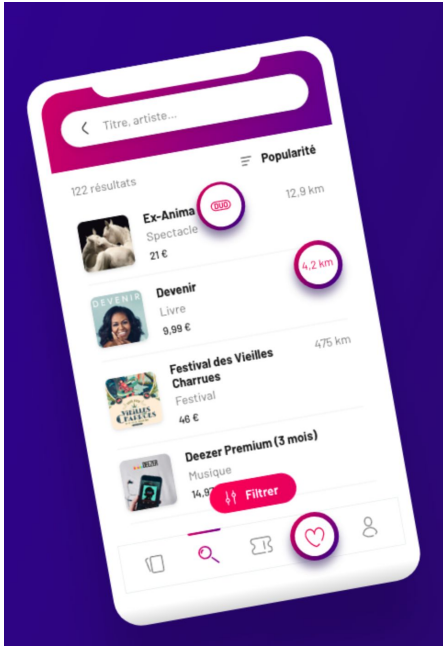

1 - Eléments clés du dispositif

2 - Démonstration de l’application

3 – Informer et accompagner les jeunes sur le pass Culture

4 - Vos ressources

Communication et accompagnement

Les niveaux d'accompagnement du pass :

1- Communiquer sur le pass

2- Accompagner sur l'inscription

3- Inciter les jeunes à réserver des offres

Les pré-requis de l'accompagnement :

Avoir participé à la présentation du pass

Avoir pris en main l'application

Connaître les offres présentes sur le pass

Bonnes pratiques d'information

- Le Pass culture peut fournir des supports de communication (flyers, affiches, posts réseaux sociaux) : ***lien pour recevoir affiches et flyers***

- Les professionnels des structures peuvent présenter le Pass aux jeunes lors de leur inscription / tout au long du parcours :
    - par des entretiens individuels ou en temps collectifs
    - par des stands d'information ou des temps dédiés
    - par des campagnes SMS ou mail ciblées

Bonnes pratiques accompagnement

- Les structures peuvent accompagner le jeune dans son inscription sur le Pass culture
  - **mise à disposition d'un poste informatique** pour les jeunes qui n'ont pas de téléphone
  - rappel des éléments à fournir et site internet
  - **constitution du dossier si pas de carte d'identité**
  - **mise à disposition d'un scanner si le jeune n'a pas de téléphone**

- L'inscription peut se faire en individuel ou sur des matinées en groupe

- Inciter les jeunes à réserver des propositions culturelles, susciter la curiosité et le dialogue

Votre référent territorial

Auvergne Rhône Alpes
Jeanne Belichard
Romane Paradis

Bourgogne-Franche-Comté
Chloé Stiefvater

Bretagne
Florence Travers
Alexandre Delorme

Centre Val de Loire
Julie Leroy

Grand Est
Barbara Merlo
Sarah Lang

Guyane, Guadeloupe, Martinique
Delphine Cammal

La Réunion, Mayotte
Mailys Alberto

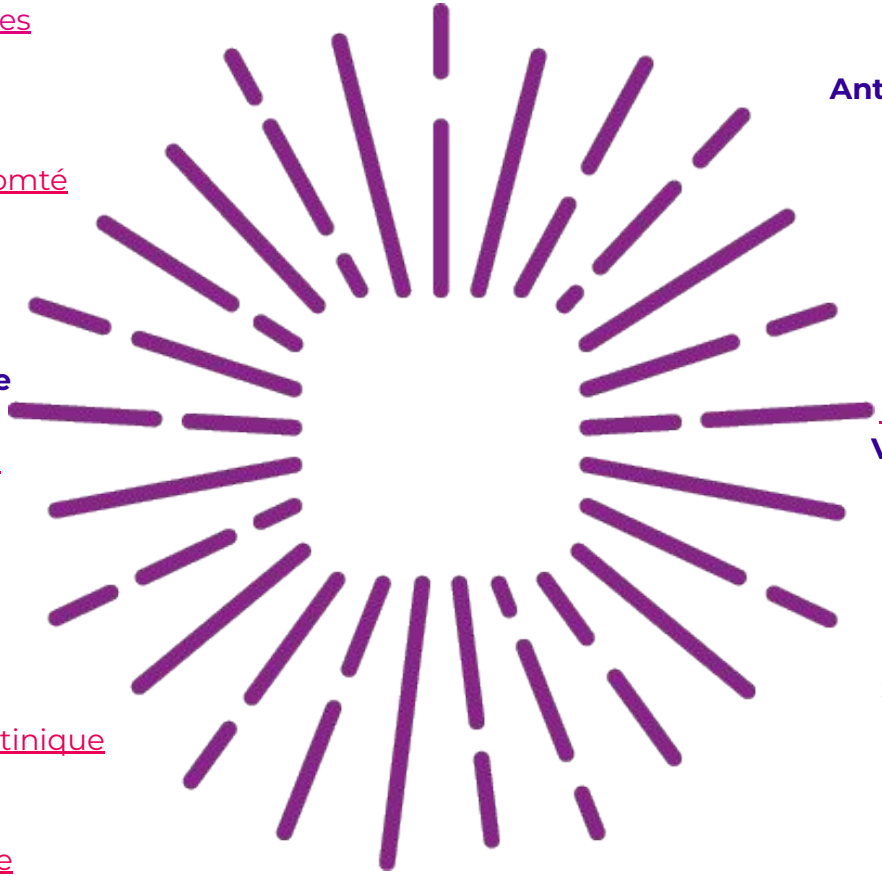

Hauts-de-France
Antoine Gateau Sauvage

Ile-de-France
Fanny Berlin

Normandie
Benjamin Durand

Nouvelle Aquitaine
Valentine Pommier

Occitanie
Anaïs Prat

Pays de la Loire
Stéphanie Auguin

Sud / PACA, Corse
Roseline Faliph

1 - Eléments clés du dispositif

2 - Démonstration de l’application

3 – Informer et accompagner les jeunes sur le pass Culture

4 - Vos ressources

Liens utiles

Tutoriels et documentation

Téléchargement de l’application

Web-application

CGU utilisateurs & CGU professionnels

Kit de communication

Commande de flyers et affiches

Vidéos

Merci,
place aux échanges !